

Une fête de famille. — Les membres du patronage St-Joseph se disposent à célébrer dignement, dimanche, la fête de leur zélé directeur, M. l'abbé Tilmant, curé de Sainte-Elisabeth.

La chorale du cercle chanta un chœur et quelques sociétaires jouèrent une pièce composée spécialement pour la circonstance.

Société de géographie. — Au talent bien connu du conférencier qui doit prendre la parole à la séance prochaine vient de se joindre l'attrait d'un sujet qui intéressera tout particulièrement nos concitoyens.

M. Alfred Renouard, le sympathique et savant secrétaire-général de la société, viendra nous parler des *Destins de l'Inde*. Si le temps n'est pas aussi exécrable que les samedis précédents, on peut prédire une salle comble.

Jusqu'au gouvernement qui se met à frauder !

« On a pu remarquer, depuis le mois d'octobre, dit le *Journal des Débats*, que les cigares à 10 centimes de la région française avaient la feuille extérieure parsemée de petites taches assez semblables à celles que l'on remarque sur les cigares de prix, petites taches qui font rechercher par les amateurs comme indice d'un tabac de qualité supérieure.

Il y a une fraude de la part de l'administration, qui cherche à limiter le pointillé des feuilles de tabac provenant de la Havane.

Le tabac est vendu assez cher en France, et le gouvernement ne devrait pas employer de petits *Centimes* pour tromper l'acheteur en donnant ainsi de fausses indications.

Le dieu Mercure, patron des voleurs, est étonnamment honoré à Roubaix : qu'on en juge par l'énormité suivante.

Un porte-monnaie renfermant 35 francs a été volé au préjudice de M. Auguste Tibergien.

Deux autres porte-monnaies, contenant l'un 6 fr. 85, l'autre, 50 fr. ont été enlevés à leurs propriétaires, Mmes Lesieur, demeurant rue des Longues-Haies, et Fleury, au pick-pocket qui a fait le coup à pris aussi à cette dernière un mouchoir blanc marqué aux initiales F. L.

Enfin, la police vient de mettre les mains sur un individu âgé de dix-neuf ans et qui a enlevé, lundi soir, des vêtements et une montre en argent à un fleur demeurant rue de Lille. Le coupable se nomme Alfred Vanaecker, gantois d'origine, il a avoué le vol qu'on lui reproche et affecte même un cynisme étonnant. C'est ainsi qu'il répondait à un camarade qui l'avertissait, mardi matin, qu'un camarade qui avait été porté contre lui, Vanaecker avait dit : « Bast ! ce ne sera rien, c'est la première fois que j'ai été pris ! » Il promet pour l'avenir, de s'appliquer à ne plus recommencer.

Voici le bilan du service de la divagation des chiens pendant la journée d'hier, mises en fourrière, 6, procès-verbaux, 7.

« Un homme par mégarde, n'était astreint qu'à une amende de 12 francs. »

La Révolution, cette gigantesque niveluse de toutes les traditions du passé emporta dans le tourment, les gais francs-archers de Watteles, leur hôtel, leur uniforme, leurs privilèges et leur renommée.

Mais quelques années plus tard, les sociétés de tireurs à l'arc renaissent et aujourd'hui, comme par le passé, Watteles occupe un rang honorable dans ce sport qui fit la gloire de Guillaume-Tell.

La Saint-Sébastien, sans provoquer les réjouissances pantagruéliques des siècles disparus, est toujours fêtée avec beaucoup d'entrain, et parmi les sociétés qui ont honoré avec éclat leur patron, le palme appartient, sans conteste, à celle des Archers du Grélinier.

Lundi matin, vers dix heures, une délégation, tambour et musique en tête, s'est rendue chez le maire de la société avec tout le cérémonial usité et la messe triomphale au local des *Archers du Grélinier*, à l'instauré Lagache. Là, on lui a offert les vins d'honneur, puis chacun a commencé à festoyer joyeusement.

A deux heures de l'après-midi, un comité sociétaire ne manquait plus à l'appel car il faut dire qu'un certain nombre d'entre eux étant employés à l'usine de M. Leclercq-Mulliez ce genreux industriel avait consenti à suspendre le travail dans son établissement à partir de midi.

Un banquet a réuni, le soir, 125 convives qui, avec un appétit farouche, ont fait bon train au menu très confortable qui leur servait M. Lagache.

Chacun s'est amusé comme une reine — puisque toute société d'archers qui se respecte est soumise aux lois d'une reine — et s'est donné rendez-vous à l'année prochaine, en criant : Longue vie aux fils des francs-archers de Watteles !

AVIS. — Nous prions instamment les conservateurs et les indépendants de s'occuper de la révision des listes électorales; nos amis ne doivent pas oublier, en effet, que dans le courant de l'année 1886 aura lieu le renouvellement par moitié, des conseils généraux et des conseils d'arrondissement dans tous les cantons de France.

On sait que toute demande en inscription ou en radiation se fait à la Mairie, sur un registre *ad hoc*, du 15 janvier au 4 février inclusivement; ce délai une fois expiré, toute réclamation est lettre morte.

AVIS. — Louis Mercier, entrepreneur de voitures, fait connaître, à ses clients qu'il vient de céder son établissement à M. Auguste Delatre fils, et reste quelques années avec son successeur pour la gestion et la surveillance des travaux. L. MERCIER.

Roubaix, le 29 janvier 1886. 12175

TOURCOING

Une tentative de vol rue des Anges. — Des malfaiteurs ont tenté de pénétrer, dans la nuit de lundi à mardi, dans l'établissement de M. Motté-Bewavrin, rue des Anges.

Ils avaient déjà brisé le panneau d'une porte de service quand, dérangés probablement par l'arrivée d'une voiture de messager, ils ont dû se retirer sans avoir eu le temps de mener à bien leur coupable entreprise.

Vo'eurs de charbon. — Huit gamins, de 10 à 15 ans, faisant, hier, des provisions de charbon au dépôt de l'usine à gaz. On surprenait les aperçus et se mit à leur poursuite. Il en reconnut quelques-uns et bientôt toute la bande fut mise en lieu sûr.

Blessure par imprudence. — Un peu trop échauffé par l'enthousiasme et aussi probablement par de trop nombreuses libations, un conscrit de Watteles, Auguste C... passait samedi vers cinq heures du soir, rue Latérale. Il vit un jeune garçon, fils de M. Desmarchelier, demeurant au Cinq-Voies, et pour passer devant la fenêtre de l'avenue, tel est le mauvais tour qu'un disciple de Gambusca a joué, au cavalier de Watteles, il se précipita sur lui et le frappa de sa main droite sur le nez, fracturant par là le nez de ce dernier.

Chronique du tir. — On sait que chaque année, les nombreuses sociétés de tir de Tourcoing, organisent à tour de rôle, des concours internationaux qui ont toujours été très suivis, vu l'attrait de leurs programmes et l'affabilité avec laquelle les étrangers y sont reçus.

L'année 1886 sera, paraît-il, mieux partagée que les précédentes, puisqu'il est question de deux concours; l'un à la carabine Flobert, calibre 6 mm, distance : 12 mètres, organisé par la société des *Cavaliers Tourcoingiens* (Hôtel du Cygne), et l'autre aux armes de guerre, organisé par la société des *Francs-Tireurs du Nord*, dont le siège est situé au Pré-Catelan; les dates de ces concours ne sont pas encore fixées, mais nous savons que la commission des *Cavaliers Tourcoingiens* doit se réunir sous peu pour s'entendre sur l'époque à laquelle aura lieu le concours et sur la somme à affecter aux prix, indépendamment des dons sur lesquels elle croit pouvoir compter.

Bland-Seau. — Un drame de la misère. — Mardi après-midi, un ouvrier nommé Victor Leloux, surpris le canal pour se rendre à son travail, quand à 50 mètres environ du pont du Fresnoy, il aperçut un homme se débattant dans l'eau. Leloux tendit aussitôt une perche dont le noyé se saisit et à l'aide d'un passant, il parvint à le retirer du canal.

Le malfauteur fut amené dans un cabaret voisin où, malgré tous les soins, il ne tarda pas à expirer au moment où une voiture arrivait pour le transporter à l'Hôtel-Dieu.

On se trouve ici en présence d'un suicide causé très probablement par la misère.

François Destoux, tel est le nom du pauvre homme, était né à Roubaix et tisserand de sa profession. Il arriva de la Belgique et paraissait être dans le plus complet désespoir.

Des médailles de profession ont été égarées, mardi, par le garde-champêtre Delnate; ce sont les nommées Rosalie Dubar, veuve Verdack et Sophie Louvet, veuve Tilli.

Elles ont été toutes deux égarées à la prison municipale de Tourcoing.

Halluin. — Trois arrestations ont été opérées par la gendarmerie.

Henri-Louis Vollet, prit en flagrant délit de vol. Charles-Martin Leloux et Jean Cahy, qui se livraient à la mendicité.

Ces trois individus sont originaires de la Belgique.

LILLE

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT CONTRE M. GENNEVOISE. — *Nouveaux détails.* — Il paraît que c'était la première fois que M. Gennevoise descendait dans son cabinet depuis sa dernière chute.

Le revolver était de petit calibre; la balle rencontra une forte résistance dans les cartres très épais, le coup s'amortit et la balle rebondit inerte sur l'appui de la croisée. Elle n'avait fait qu'un trou dans la vitre.

Les éclats passèrent violemment, furent jetés jusque sur la bibliothèque qui se trouve dans le fond de la chambre. M. Bailly, commissaire de police et M. Gasser, commissaire central, ont procédé à l'examen des lieux.

M. le commissaire a procédé à l'interrogatoire des frères Devos. Tous trois ont déclaré qu'ils entendaient être solidaires de l'attentat en ce que, comme preuve, ils ont prétendu qu'ils avaient tenu le revolver tous les trois ensemble. Ils étaient dans un état d'ébriété assez prononcé.

A six heures, ils ont été conduits bien escortés à la maison d'arrêt.

Nécrologie. — Le comte Jean d'Hespelet vient de mourir, à Hyères, des suites d'une affection de poitrine.

Le comte Jean d'Hespelet n'avait que vingt-sept ans. Il était le fils du comte d'Hespelet, décédé au mois d'août de l'année dernière, ancien député du Nord à l'Assemblée nationale, ancien sénateur du même département.

Le comte Roger d'Hespelet, frère de M. Jean d'Hespelet, est actuellement au Tonkin, en qualité de lieutenant de vaisseau; il a été décoré l'année dernière.

La mort du comte Jean met en deuil les familles d'Hespelet, de Sorans, Hyvoix, de Cherisey, de Saint-Just d'Arques, etc.

Le corps sera ramené à Wavrin, dans le Nord, pour y être inhumé dans une sépulture de la famille.

Tentative de meurtre. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers deux heures et demie du matin, les agents de police de nuit en patrouille ont ramassé sans connaissance, rue d'Esquermes, un nommé Ivo Scherlinck, ouvrier de ferme, qui avait reçu deux coups de couteau.

Il a été admis à l'hôpital, et le lendemain, il a déclaré avoir été attaqué par un individu, rue d'Esquermes, et s'être sauvé après l'avoir frappé.

Détournements à la poste. — L'administration des postes a fait arrêter, mardi soir, un facteur de la ville, accusé de détournements de lettres. On croit qu'il n'y avait pas de lettres chargées, ce qui le facteur reconnu comme un peu négligent, aura voulu seulement détruire des lettres qu'il n'avait pas portées en temps.

CONCERTS ET SPECTACLES

Fanfare de Beauraupaire. — Dimanche prochain, à 8 heures et demie, la *Fanfare de Beauraupaire* offrira à ses membres honoraires et aux familles des membres exécutants une soirée bachique suivie de bal. Cette fête aura lieu au local de la société (côté du Prado, boulevard Beauraupaire). — Voici le programme :

1. La Roche d'or, ouverture. B. Chabrier. Polka pour piano. 2. La fanfare. 2. Maria, romances pour ténor. par M. A. Lortholios. 3. J'ai peur de vous, romances pour baryton. par M. Donatien. 4. Les Chœurs, romances pour basse. par M. A. Vanis. 5. Chansonnette comique. par M. Ang. Desmarclet.

Les personnes désireuses de s'inscrire en qualité de membres honoraires pourront le faire au siège de la société.

Noms des électeurs rayés depuis un an des listes électorales de Roubaix

Nous croyons faire œuvre utile à quelques-uns en publiant les noms des électeurs qui, pour des causes diverses, ont été rayés des listes depuis un an.

Nous donnerons, à la suite de chaque nom, le motif de la radiation.

Nous rappelons aux citoyens qui auraient des rectifications à présenter, qu'ils peuvent le faire jusqu'au 4 février, date de la clôture définitive des listes.

Arson Henri, mendicant, fleur. Aubrien Alexandre, contributions indirectes, à Lille. Bagies François, A.

couvreur, décédé. Bréhon Emile, teinturier, décédé. Bernard Charles, employé au télégraphe, décédé. Bittler Emile, tisserand, à Ronca. Boucher Charles, mécanicien, décédé. Bouvry Léon, commis, décédé. Bray Emile, rentier, vol. Brouin Adolphe, aubergiste, décédé. Caussis Emile, banquier, à Lille. Capon Archange, décédé. Carlier Henri, rattacheur, décédé. Carré Henri, rentier, décédé. Cateau Théodore, tisserand, décédé. Cléton Hector, mouleur, à Lille. Crombly Louis, grognier, décédé. Deborgnier François, à Lille. Deontignies Charles, vicaire, à Dorignies.

Defaux Jean-Baptiste, fleur, décédé. Degrelle Adolphe, mécanicien, fleur. Delannoy Henri, rentier, décédé. Delatre Charles, filateur, à Lille. Delatre Victor, négociant, à Paris. Delaids Floriss, assurances, décédé. Delebois François, avocat, en Colchinche. Delporte Auguste, matelassier, décédé. Delosse Etienne, chez sa mère, à Paris. Demille Edouard, fleur, décédé. Depreux Joseph, fleur, décédé. Demarquette Henri, employé, décédé. Desbarbieux Théodore, tisserand, décédé. Derue Fleury, employé à la gare, décédé. Desbonnet Gaston-Jean, peintre en bâtiments, en Belgique. Dervaux François, fleur, décédé. Desbrot Louis-Joseph, à Wavrin. Dutois Léonard, commissionnaire public, décédé. Dutois Philippe, journalier, décédé.

Desclamps Henri, tisserand, décédé. Dubois Narcisse, emballer, décédé. Duonselle Alfred, contributions indirectes, parti de Roubaix. Duwast Jules, fleur, décédé. Dupont Jules, instituteur, parti de Roubaix. Duthoit François, cabaretier, à Nouveaux. Enoch Achille, fleur, décédé. Florquin Edouard, employé, décédé. Fournier Célestin, journalier, fleur, décédé. Franchomme Louis, employé, fleur, décédé. Fardoux, fleur, décédé. François Eugène à l'herb, contre-maître, Tourcoing. Fremaux J.-B. tisserand, décédé. Gauthier, cabaretier, Blanc Seau, Tourcoing. Grossier Alfred, employé, fleur, décédé. Alphonse Lamier, fleur, décédé. Guermont Louis, fleur, décédé. Hosten Augustin, fleur, décédé. Hosten Augustin, jardinier, décédé. Quercy Henri, employé un chemin de fer à Paris, rue Feutrière.

Lecocq Arthur, fleur, décédé. Lecocq à l'hopital, fleur, décédé. Lecocq Pierre à l'hopital, fleur, décédé. Lesaffre Joseph, à l'hopital, fleur, décédé. Letourneur Arthur, rattacheur, mendicant. Maifait Arthur, journalier, décédé. Marquilly Ernest, teneur en fer, décédé. Masson Charles, fabricant, décédé. Matheron Amédée, cordonnier, fleur, décédé. Morel Léopold, menuisier, Mouscron. Morel, fleur, décédé. Morel, fleur, décédé. Négand, Afrique. Motte Jules, négociant, Afrique.

Motte Jules, négociant, en Afrique. Nette Oscar, tisserand, décédé. Parent Henri, boulanger, décédé. Parent Emile, fabricant à Londres. Pauc Destré, fleur, fleur, décédé. Pignat Paul, tisserand, décédé. Prouvost Emile-Desiré, fleur, complet de vol. Richeval Louis, entrepreneur, Valenciennes. Richeval Charles, fleur, parti de Roubaix. Roussel Georges, entrepreneur, décédé au Tonkin. Salmelbier Louis, receveur municipal, décédé. Sénéchal Achille, négociant, décédé. Lesaffre Joseph, à l'hopital, fleur, décédé. Spingard Jules, instituteur, parti de Roubaix. Tavernier Victor, tisserand, à Hen. Thomas Victor-Louis, tailleur, décédé. Tidon François, employé, décédé. Vandredulle Florimond, employé, Croix.

M. le général de Lamoignon, Vasseur Alphonse tisserand, Leers. Verdeut Etienne, cabaretier, Angoulême. Vernist Pierre, tisserand, à Croix. Vigoureux Ernest, décédé. Voisart Charles, employé, décédé. Warin François, chanteur, à Lille. Watfaine Jules, rentier, à Lille. Watfaine Henri, propriétaire, décédé. Willens Henri, propriétaire, décédé. Pascal Pierre, employé à la gare, parti de Roubaix. Boudonne Louis, employé à la gare, parti de Roubaix. Delant Paul, employé à la gare, parti de Roubaix. Lesclapart G., employé à la gare, parti de Roubaix. Toussaint Adolphe, vol. Fauvart Alfred, tisserand, vol. (A suivre.)

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience de mercredi 3 février 1886

Présidence de M. Hérou.

Le tribunal condamne Joseph Melsen, pour infraction à un arrêté d'expulsion, à trois mois d'emprisonnement.

Alexis Vanvoive, pour mendicité, à huit jours d'emprisonnement.

Mes Ferdinand, âgé de 15 ans, pour mendicité, à quinze jours de maison de correction.

Charles Adolphe, à deux mois pour le même motif.

Charles Lubinard à un mois pour le même motif. Bizet Adolphe est condamné à un mois de prison pour vagabondage.

M. le juge Alexandre et Giffard François, pour outrages et ivresse sont condamnés, l'un à 20 jours de prison, l'autre à 2 mois.

Kleir et Dieume sont condamnés pour fraude de 20 kilos de tabac et de 19 kilos de café à un mois de prison et 50 fr. d'amende.

Georges Buisson indirectes, Augustin Gourdin, ayant sur sa voiture, à Percheux, 500 litres de spiritueux à 60 degrés, a été rencontré par un employé des contributions indirectes.

Il est condamné pour fraude à la règle de 2,000 fr. par défaut. Le tribunal fixe à un an la durée de la contrainte par corps.

On va commencer l'affaire du gaz de Wazemmes contre Platel et l'importante affaire Genevoise.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Chambre des appels de police correctionnelle

Audience du mardi 3 février 1886

Le « paria » MARTINET

Comme nous l'avons dit, le ministère public a interjeté appel du jugement du 7 janvier dernier, par lequel le Tribunal correctionnel de Lille a prononcé l'acquiescement du « paria » Martinet.

L'affaire a été renvoyée au rôle de la Chambre des appels de police correctionnelle de la Cour de Douai, pour l'audience du 2 février.

À l'ouverture de l'audience, Martinet n'est pas présent. La Cour donne défaut contre lui et M. le président Lemaire commence son rapport.

Le rapport

Les faits, dit M. le président, se sont passés à l'époque des élections législatives et ils ont pour

auteurs ces hommes qui cherchent à diviser les citoyens pour le plus grand mal du pays.

Le rapport rappelle ces faits, expose les charges de l'accusation contre Martinet, la défense du prévenu et les témoignages à charge et à décharge.

La lettre de Martinet

Le rapport terminé, M. le président Lemaire donne lecture d'une lettre de Martinet qu'il a reçue avant l'audience.

Nous avons publié cette lettre, dont l'*Echo du Nord* avait reçu communication et qu'il a insérée dans son édition de mardi matin.

Le réquisitoire

M. Vibert, avocat général, soutient l'appel formé contre le jugement. Il demande, en quelques mots, une condamnation et s'étonne qu'on puisse voir accepter comme chef, par des gens qui s'appellent des travailleurs, un homme qui passe sa vie à ne pas travailler. Cet homme tare, c'est Martinet.

L'arrêt

Après un quart d'heure de délibération, M. le Président donne lecture de l'arrêt :

Considérant que Martinet a recruté des partisans par lesquels il a réussi à faire accepter son autorité et qu'il s'est introduit avec eux, à la réunion publique de Lys-lez-Lannoy, dans le but prémédité de causer du désordre ; — Qu'après un tumulte ayant pour but d'imposer un président de son choix, il a montré le bureau à ses compagnons, en leur disant : « Allez ! » ; — Que ceux-ci, obéissant à ses exhortations, se sont alors classés avec lui, sur la table, et qu'avec lui, ils l'ont lancé sur M. Scrépel qui a reçu une légère contusion au coude ; — Qu'ainsi se sont accomplies les scènes de désordre concertées à l'avance ;

Attendu, dès lors, que Martinet est coupable de violences et voies de fait avec préméditation, envers M. Scrépel ; qu'il s'est également rendu complice par provocation des coups portés à diverses personnes et avec préméditation, par plusieurs autres anarchistes ;

Par ces motifs, la Cour met le jugement, dont est appel, à néant et, faisant à Martinet l'application des articles 311, 315, 59 et 60 du Code pénal, 104 du Code d'instruction criminelle et 19 de la loi du 27 mai 1885, le condamne à la peine de six mois d'emprisonnement et aux frais. Il lui est, de plus, fait DÉPENSE DE SECOURS PENDANT CINQ ANS, APRÈS L'EXPIRATION DE SA PENNE, DANS LES LIEUX QUI LUI SERONT INDIQUÉS PAR LE GOUVERNEMENT. SÈCRE.

NORD

VOTES DES SÉNATEURS ET DES DÉPUTÉS DU NORD. — Dans sa séance de mardi, le Sénat a adopté, par 185 voix contre 86, les six premiers paragraphes de l'article 10 du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, sur l'organisation de l'enseignement primaire.

Ont voté pour : MM. le général Faidherbe, Casimir Fournier, Massiet du Bies, Merlin, Testelin. — Contre : MM. Kolb-Bernard, Pajot, Théry. — N'ont pas pris part au vote : MM. Corne, Flévet, Wallon.

Le Sénat a ensuite repoussé, par 171 voix contre 71, un amendement suivant de M. Léon Clément à cet article 10.

Ont voté pour : MM. Flévet, Kolb-Bernard, Pajot, Théry. — Contre : MM. le général Faidherbe, Fournier, Massiet du Bies, Merlin, Testelin. — N'ont pas pris part au vote : MM. Corne, Wallon.

Dans sa séance de lundi, la Chambre des députés a refusé par 345 voix contre 169 la priorité à l'ordre du jour de M. de la Martinière, lequel était ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans l'excellent esprit de l'armée, dans sa fidélité à ses devoirs et à son drapeau, passe à l'ordre du jour. »

Tous les députés du Nord ont voté pour la priorité.

La Chambre a adopté, par 347 voix contre 153, l'ordre du jour suivant, présenté par M. Letellier et plusieurs de ses collègues :

« La Chambre, approuvant les déclarations de M. le ministre de la guerre et confiante dans son énergie et son dévouement à la République, passe à l'ordre du jour. »

Ont voté contre : MM. Bergerot, Branc, général de Frescheville, Félix Leroy, comte de Martimprey, Maurice, Morel, Plichon, barons des Rotours, Thellier de Fouchville.

N'ont pas pris part au vote : MM. Beauvart-Leroy, Bottaud, Bédard-Vierlain, Delécloux, Jouglet, Lefèvre-Pontalis, Le Garvign, Legrand de Lecelles, Anguste Lepoutre, Renard.

Mardi, la Chambre a repoussé, par 365 voix contre 122, l'enquête parlementaire sur l'affaire d'Artois de M. Keller, dans le département du Haut-Rhin.

Tous les députés du Nord ont voté contre l'enquête.

La Chambre a ensuite voté par 227 contre 225 l'élection de M. Keller.

Les députés du Nord ont tous voté avec la majorité.

Les commissaires de police. — Il existe en France 1,252 commissaires de police, dont 58 commissaires centraux, 1,093 commissaires et 101 inspecteurs, nommés par arrêté ministériel.

Il existe un commissaire central dans 35 départements : l'Aisne, l'Allier, l'Aube, le Calvados, la Charente, la Charente-Inférieure, le Cher, la Côte-d'Or, le Doubs, le Finistère, le Haut-Garonne, la Gironde, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre-et-Loire, l'Isère, la Loire, la Loire-Inférieure, le Loiret, le Lot-et-Garonne, la Manche, la Marne, la Meurthe-et-Moselle, le Morbihan, le Puy-de-Dôme, les Pyrénées-Orientales, le Rhône, la Sarthe, la Seine-et-Oise, la Somme, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, le Var, la Vendée, la Vienne et la Haute-Vienne.

Il en existe deux dans les cinq départements des Alpes-Maritimes, de l'Aude, du Gard, du Pas-de-Calais et des Basses-Pyrénées ; trois dans les départements des Bouches-du-Rhône et de la Seine-Inférieure, et cinq dans celui du Nord.

Les 101 inspecteurs de police sont en résidence dans les départements forestiers et les départements les plus peuplés : la Loire en a deux et le Rhône six.

Après la Seine, qui compte 134 commissaires de

police, le département qui en a le plus est le Nord, 59 ; la Loire en a 13, la Haute-Loire 4, le Rhône 2, la Saône-et-Loire 4, l'Allier 10, l'Ardeche 6 et l'Isère 10.

BELGIQUE

Un crime horrible

Cinq personnes assassinées

Asche, 2 février, 4 h. soir.

Un crime horrible, dont on ne retrouve pas d'exemplaires nos annales judiciaires, été commis cette nuit à Maxenzele, joli petit village que cauche un rideau d'arbres, à une demi-heure d'Asche sur la route de Termonde ; l'assassin a frappé avec une effrayante cruauté, immolant dans leur sommeil cinq victimes : deux femmes, un jeune homme et deux petits enfants.

Le coupable est le mari lui-même, nommé Buys fermier et tonnelier, âgé de 42 ans.

Ce misérable était rentré ivre chez lui dans la soirée. A trois heures du matin il alla, presque nu, et portant son plus petit enfant dans ses bras, frapper à la porte d'un voisin, à qui il menaça de deux assassins venaient de tuer sa femme, son frère, sa sœur et ses deux enfants, qu'il avait été terrassé par les meurtriers, et menaçait d'être massacré s'il criait.

Lorsque les personnes qui suivaient Buys pénétrèrent dans l'habitation de celui-ci un spectacle épouvantable, propre à glacer d'épouvante les natures les plus aguerries, s'offrit à leurs regards.

Dans une petite pièce, à laquelle on monte par quelques marches et qui est située au bout du corridor sur lequel s'ouvre la porte de l'habitation se trouvait le cadavre de Mélanie Van Buggenhout ; la pauvre fille avait été assommée d'un seul coup, pendant qu'elle dormait, au moyen d'un instrument lourd et contondant. Le crâne était fracassé et une large tache de sang rougissait l'oreiller.

MM. Michels, Bookman et plusieurs autres voisins, qui guidaient Buys, traversèrent alors la cuisine qui est contiguë au plain pied, avec deux petites chambres occupées l'une par ses époux Buys, l'autre par leurs deux enfants.

La mère avait été tuée de la même façon que la jeune fille. Elle gisait dans son lit, le crâne fracassé. Deux enfants avaient été frappés de mort. C'était le même coup de masse appliqué avec une force terrible, juste à la tempe, écrasant le crâne, éparpillant la cervelle sur les murs.

Pierre Vanbuggenhout occupait une petite chambre située à l'unique étage de la maison. On le trouva dans son lit, couché, pour me servir d'une expression populaire, en chien de fusil, la tempe gauche écrasée. La violence du coup avait été telle que des fragments de cervelle avaient jailli jusqu'au plafond. A côté du cadavre, affreusement défiguré, se trouvait un poids de pendule, un de ces poids lourds de fonte entourée de cuir qu'on retrouve aux primitives horloges de toutes les fermes brabanconnes.

C'était ce poids qui aurait servi de cheveau qui maculaient des gouttelettes de sang, c'était ce poids qui avait servi à crimer.

Dans le corridor, on trouva un second poids, plus petit, également ensanglanté; les deux poids ont été enlevés à la pendule qui orne la cuisine de la maison du crime. Cette pendule s'est arrêtée à 2 h. 18 m.; c'est quelques instants après que le crime a dû être commis.

On n'a relevé dans la maison aucune trace d'effraction ni de vol.

De tous côtés on se dirige vers Maxenzele. Une brigade de 15 gendarmes vient d'être demandée à Bruxelles pour maintenir l'ordre, car on s'attend à ce que la foule fasse un mauvais parti à Buys si on ne reçoit pas de renforts.

ÉTAT-CIVIL. — Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 2 février. Charles-Léonard, rue des Longues-Haies, 81. — Jules Moulart, aux Trois-Ponts. — Germaine Dejoncker, rue Philippe-le-Bon 41. — Henri Vanmoen, rue de Flandre prolongée, 149. — Juliette Huguens, rue Linné, matrones Herbergh. — Renée Maccout, rue Lorraine, 20. — Jeanne Martin, rue St-Joseph, 46. — Hélène Nef, rue Fourcroy, 38. — Eliza Dhacne, rue de la Balance, 32. — Alphonse Sauters, rue de la Balance, 32. — Alphonse Sauters, rue Christophe Colomb,